

SECURITY NEWS N°82 – 12 avril 2010

L'actualité de la privacy et de la dématérialisation

Préparée par Arnaud Belleil

Si vous estimez que cette lettre est utile, n'hésitez pas à la faire découvrir à vos amis, collègues ou relations - <http://www.security.com/site/PubNews2010.php>

SOMMAIRE :

L'article : Données personnelles : quel contrat de confiance ?

Economie des données personnelles

Acquisition de 123people par PagesJaunes

Publicité ciblée : recommandation du Forum des droits sur l'internet

Le coût des notifications des failles de sécurité

Administration électronique

Démarche administrative en ligne et confiance numérique

Vers une remise en cause des machines à voter en Belgique

Juridique

Liberté d'expression et protection de la vie privée

Géolocalisation, droit et cambriolage

La Cnil sanctionne deux études d'huissiers à Montpellier

Archivage et dématérialisation

Réflexions sur le droit à l'oubli

Etude Archivage et conservation des contenus électroniques

Nouveau glossaire de l'archivage

Longévité de l'information numérique

Identité Numérique

Identité augmentée

Les tendances de la biométrie

A découvrir

Vos poubelles vous surveillent

Le prêt de particulier à particulier

Quand Visa peut prédire les divorces

Evènements

Lift France

ANNONCE : Lancement des coffres-forts d'Air France avec Allianz et de MMA

MMA a lancé en mars 2010 son coffre-fort électronique gratuit et illimité. C'est le premier service de ce type à bénéficier d'une forte exposition médiatique avec de la publicité à la télévision aux heures de grande écoute. Quelques semaines auparavant Air France, en partenariat avec Allianz, avait annoncé sa nouvelle offre de coffre-fort numérique destinée aux voyageurs. Une initiative largement commentée par la presse. Les deux offres reposent sur le progiciel Coffre-fort électronique Communicant de Security.com

■ ■ ■ En savoir plus sur le coffre-fort MMA :

<http://www.mma.fr/media/Fichiers/mmafr/Documents/Le%20Groupe/Presse/CF-MMAdb51ffaf-5cd6-49f1-a95a-8cd6737b8ffe.pdf>

- En savoir plus sur le coffre-fort Air France / Allianz :
<https://www.allianzprotect.com/airfrance/fr/information/security;jsessionid=A96BC04B795270AAF.CB534228B07984D.C71B299AC35B7BCED9>

L'ARTICLE : « DONNEES PERSONNELLES : QUEL CONTRAT DE CONFIANCE ? »

La revue Regards sur le numérique a sollicité douze spécialistes pour produire un court article sur le thème : « *Données personnelles : quel contrat de confiance entre internautes et acteurs du web ?* ». La contribution de Cecurity.com qui voisine notamment avec celles de la Cnil, du Forum des droits sur l'internet ou de Microsoft, souligne le potentiel des technologies de protection des données à caractère personnel.

- Lire la suite : <http://www.ecurity.com/site/PubArt201002.php>

ECONOMIE DES DONNEES PERSONNELLES

Acquisition de 123people par PagesJaunes

On pourra y voir un symbole du mariage de la nouvelle et de l'ancienne économie des données personnelles. PagesJaunes qui fût jusqu'en 2006 une filiale de France Telecom vient de faire l'acquisition de 123people, moteur de recherche spécialisé dans la quête d'information sur les personnes. Même si elle ne fait qu'agrèger des données disponibles publiquement sur Internet, la société créée en Autriche il y a deux ans n'a pas une excellente réputation auprès des défenseurs de la vie privée. PagesJaunes qui dispose déjà d'une activité pages blanches (annuaire des particuliers) explique dans un communiqué que la recherche de personnes « *représente 30% du volume total des recherches sur Internet* ».

Sources : La Tribune – Date : 20 mars 2010 – Auteur : Olivier Pinaud

- Lien de l'article : <http://www.latribune.fr/journal/edition-du-2003/technos-et-medias/388322/pagesjaunes-fait-dans-le-people-pour-gonfler-son-audience.html>

L'Expansion – Date : 19 mars 2010 – Auteur : Raphaële Karayan

- Lien de l'article : http://www.lexpansion.com/economie/actualite-high-tech/ce-que-pagesjaunes-va-faire-de-123-people_228903.html

Publicité ciblée : recommandation du Forum des droits sur l'internet

Le Forum des droits sur l'internet a rendu public le 8 mars 2010 sa recommandation consacrée à la publicité ciblée sur internet. Le FDI préconise notamment la mise en place d'un NAI (*Network Advertising Initiative*) à la française. Ce service disponible aux Etats-Unis permet à l'internaute, à partir d'une seule page internet, de se désinscrire des principaux systèmes gérés par les professionnels de la publicité comportementale. Par ailleurs, « *Le Forum des droits sur l'internet, sans se prononcer sur la légalité de la pratique de la publicité contextuelle à partir des contenus des courriers électroniques, recommande que l'internaute soit clairement informé de l'analyse automatique de ses courriers électroniques à des fins de publicité contextuelle afin de donner un consentement éclairé lorsqu'il s'inscrit à un service.* ». C'est clairement le service Gmail de Google qui est visé.

- Lire la recommandation du Forum des droits sur l'internet (62 pages) :
http://www.foruminternet.org/institution/espace-presse/communiques-de-presse/IMG/pdf/Reco-pub_ciblee-20100308.pdf

Le coût des notifications des failles de sécurité

Au moment où une proposition de loi envisage de rendre obligatoire la publication des failles de sécurité (*Data Breach Notification*), Bruno Rasle propose un article très complet sur la question. Toutes les dimensions y sont abordées y compris les aspects économiques : « *Les évaluations de préjudices pourraient se nourrir des études américaines qui indiquent des coûts de l'ordre de 200 \$ par enregistrement client exposé, dont la perte d'image et de parts de marché induites. Ces coûts sont*

généralement ventilés entre coûts directs (temps hommes/jours passés à traiter l'incident, frais postaux, mise en place de la hotline, recours à des experts, avocats, huissiers, remises exceptionnelles accordées aux clients pour les conserver, etc.) et les coûts indirects (turn-over des clients, commandes annulées, perte d'image, augmentation du coût d'acquisition d'un nouveau client, campagne de sensibilisation des personnels, etc.) ».

- L'article de Bruno Rasle (13 pages) : http://www.afcdp.net/IMG/pdf/Article_Bruno_Rasle_Notification_Atteintes_Donnees_Personnelles_Mars_2010.pdf

ADMINISTRATION ELECTRONIQUE

Démarche administrative en ligne et confiance numérique

La Caisse des Dépôts et l'Association de l'économie numérique (ACSEL) ont réalisé en octobre 2009 un sondage représentatif de la population nationale dont les résultats ont été rendus publics le 11 mars 2010. Ce Baromètre de la confiance des français dans le numérique fait notamment apparaître que les internautes font très largement confiance au secteur public pour divulguer leurs données personnelles. La carte d'identité électronique suscite l'intérêt de la moitié du public mais, à ce jour, seules 20% des internautes seraient « tout à fait prêt à l'utiliser ». Les services de gestion en ligne de l'identité permettant de s'inscrire en un seul endroit pour avoir accès à de nombreux sites ne suscitent en revanche pas l'intérêt. Seulement 4% du public se déclare « très intéressé » et, pour compliquer le tout, la gratuité de ce type de service apparaît comme une évidence pour les éventuels utilisateurs. Dans ce panorama qui fait apparaître un niveau de confiance élevé des internautes envers l'administration électronique et dans une moindre mesure envers les sites marchands, on remarquera tout de même que plus d'un tiers des internautes déclarent fournir volontairement des informations fausses lorsqu'ils remplissent des formulaires en ligne. L'objectif est majoritairement d'éviter la publicité mais aussi, à hauteur de 28%, de « garder l'anonymat ». Enfin parmi ceux qui restent sceptiques envers les systèmes de gestion des identités en ligne, près des deux-tiers déclarent préférer garder plusieurs identités.

- La synthèse du baromètre (36 pages) : <http://www.lesechos.fr/medias/2010/0311//300416656.pdf>

Vers une remise en cause des machines à voter en Belgique

En Belgique, où le vote est obligatoire, les machines à voter sont largement répandues puisqu'elles concernent plus de trois millions d'électeurs. Un retour au papier semble pourtant sérieusement envisagé car le nécessaire remplacement du matériel informatique représente un budget important. Autre argument qui semble plaider en faveur du vote papier classique : celui-ci a un coût unitaire trois fois moins élevé, soit 1,5 € contre 4,5 € pour le vote électronique.

Source : RTBF.info – Date : 20 mars 2010 – Auteur : Anne Lombaerde

- Lien de l'article : <http://www.rtbf.be/info/belgique/politique/vers-la-mort-programmee-du-vote-electronique-199034>

JURIDIQUE

Liberté d'expression et protection de la vie privée

Les élèves peuvent-ils critiquer en ligne nominativement leurs enseignants? Le débat était apparu en France en mars 2008 à la faveur du lancement, éphémère, du très controversé site Note2be. Dans un contexte bien différent, une décision de justice rendue aux Etats-Unis apporte un nouvel élément de réponse. Les critiques nominatives formulées par une élève sur Facebook à l'encontre d'un enseignant, sur un ordinateur personnel en dehors des heures de cours, bénéficient de la protection du premier amendement de la constitution américaine qui garantit la liberté d'expression.

Source : CNN – Date : 16 février 2010 – Auteur : Rich Phillips

■ Lien de l'article (en anglais) :

<http://www.cnn.com/2010/TECH/ptech/02/16/facebook.speech.ruling/>

Géolocalisation, droit et cambriolage

En couplant les services de géolocalisation et la publication sur les réseaux sociaux, il vous est possible de communiquer en permanence sur l'endroit où vous vous trouvez. Une information qui peut s'avérer particulièrement intéressante pour les cambrioleurs. Marie-Andrée Weiss avocate au Barreau de New-York en analyse les implications juridiques avec différents points de vues : droit de la protection des données à caractère personnel, droit social, responsabilité pénale, droit des assurances.

Source : Legalbiznext – Date : 16 mars 2010 – Auteur : Marie-Andrée Weiss

■ Lien de l'article : <http://www.legalbiznext.com/droit/On-ne-saurait-etre-a-la-fois-au>

La Cnil sanctionne deux études d'huissiers à Montpellier

« idiot fini » : c'est peut-être la plus présentable des mentions citées par la Cnil et relevées dans la zone commentaires de fichiers de débiteurs tenus par des huissiers de Montpellier. Des sanctions de 10 000 euros ont été prononcées à l'encontre des deux études. La Cnil « a rappelé à plusieurs reprises et auprès de différents professionnels que les zones commentaires ne devaient comporter que des appréciations objectives ».

■ Le communiqué de la Cnil du 22 février 2010 : <http://www.cnil.fr/la-cnil/actu-cnil/article/article/2/des-huissiers-persistent-la-cnil-sanctionne-1/>

ARCHIVAGE ET DEMATERIALISATION

Réflexions sur le droit à l'oubli

Dans cette interview en français, Viktor Mayer-Schönberger, auteur en 2009 de l'ouvrage « *Delete : The Virtue of Forgetting in the Digital Age* » expose sa vision en matière de mémoire digitale et de droit à l'oubli. Selon lui la mémoire digitale fonctionne sur le principe exactement inverse à celui de la mémoire humaine : l'oubli, plus difficile à mettre en œuvre, devient l'exception. Cette situation fait peser des menaces pour la vie privée mais elle risque également de développer des réflexes d'autocensure parmi ceux qui désirent publier sur les réseaux numériques. Une de ses propositions concerne l'assignation systématique d'une « date de péremption » à toutes les données numériques.

Source : RSLN Regards sur le numérique – Date : 23 février 2010 – Auteur : Antoine Bayet

■ Lien de l'article : http://www.regardssurlenumerique.fr/blog/2010/2/23/viktor-mayer-schonberger_1-2_-il-est-bon-que-la-france-s-interroge-sur-le-droit-a-l-oubli

Etude Archivage et conservation des contenus électroniques

Le cabinet Markess International a rendu public l'édition 2010 de son référentiel de pratiques « Archivage et Conservation de Contenus Electroniques ». L'étude menée auprès de 150 décideurs permet notamment de mesurer l'évolution depuis la précédente enquête réalisée en 2007. Les projets d'archivage électronique se font de plus en plus nombreux dans les entreprises et les organisations, principalement du fait des obligations réglementaires. La motivation principale est désormais la conservation à valeur probante alors qu'il était plutôt question de la réduction des coûts de stockage à long terme en 2007. Conséquence de cette évolution, les projets d'archivage électronique qui étaient très majoritairement gérés par les seuls DSI impliquent désormais de plus en plus les directions générales. Les factures, qu'elles soient fiscalement dématérialisées ou double électronique des factures papier, et les bulletins de salaires sont prépondérants pour l'archivage à valeur probatoire.

Source : Demateriel – Date : 16 mars 2010 – Auteur : Jean-Claude Streicher

■ Lien de l'article : <http://www.demateriel.com/?p=923>

Security News N°82 – 12 avril 2010

L'actualité de la privacy et de la dématérialisation préparée par Arnaud Belleil

Source : 01netPro – Date : 17 mars 2010 – Auteur : Vincent Berdot

■ Lien de l'article : <http://pro.01net.com/editorial/513995/l-archivage-electronique-perce-en-entreprise/>

Nouveau glossaire de l'archivage

Dématérialisation, intégrité, métadonnées, traçabilité, horodatage, scellement, tiers de confiance mais aussi « diplomatique » ou « risque de sur-conservation » : Marie-Anne Chabin propose son « Nouveau glossaire de l'archivage ». 7 chapitres et 59 concepts pour un document à la fois rigoureux, clair et agréable à lire. Autre qualité de ce glossaire, tous les termes abordés, à l'exception d'*e-discovery*, sont en français.

■ Le glossaire est accessible à partir de la page suivante :
http://www.archive17.fr/component/option,com_performs/Itemid,55/

Longévité de l'information numérique

« *L'information numérique dont personne ne s'occupe meurt au bout de quelques années* », peut-on lire dans un rapport de l'Académie des Sciences et de l'Académie des technologies intitulé « *Longévité de l'information numérique - Les données que nous voulons garder vont-elles s'effacer ?* ». Le rapport aborde la question de la fragilité des supports de stockage mais aussi celle du coût des copies qu'il convient de réaliser : « *si les 25 millions de foyers français s'attelaient à recopier périodiquement photos et autres archives personnelles afin de conserver, au bout de 25 à 50 ans, un « patrimoine numérique » de 100 gigaoctets à 1 teraoctet chacun, cela pourrait représenter un coût annuel de 2 à 20 milliards d'euros (100 à 1.000 euros par an et par foyer)* »

Source : Libération / AFP – Date : 29 mars 2010

■ Lien de l'article : <http://www.liberation.fr/sciences/0101627352-photos-de-famille-donnees-personnelles-numerisees-tout-peut-s-effacer>

■ En savoir plus : http://www.academie-sciences.fr/publications/rapports/rapports_html/rapport_infonum_2010.htm

IDENTITÉ NUMÉRIQUE

Identité augmentée

L'éditeur suédois *The Astonishing Tribe* (TAT) a présenté récemment un prototype d'application permettant, en pointant un téléphone mobile vers une personne, de récupérer des informations la concernant (nom, profil Facebook, Twitter, etc.).

Source : Linformaticien – Date : 25 février 2010 – Auteur : Emilien Ercolani

■ Lien de l'article : <http://www.linformaticien.com/Actualit%C3%A9s/tabid/58/newsid496/7858/apres-la-realite-augmentee-l-identite-augmentee/Default.aspx>

Les tendances de la biométrie

Futura-Science consacre un intéressant dossier aux tendances de la biométrie en abordant les différents types de technologies disponibles, les aspects économiques mais aussi les réticences de la société. On y découvrira par exemple que les constructeurs qui proposent des micro-ordinateurs ou des téléphones mobiles avec sécurisation de l'accès par empreintes digitales restent discrets, en France, sur cette fonctionnalité. L'article cite également une étude de la société *TNS Retail Forward* menée auprès de 4 600 personnes dans les huit principales économies de marché : « *Il est ressorti de l'enquête que 60% des consommateurs s'attendaient à ce que les moyens de paiements biométriques soient monnaie courante en 2015. Pourtant, seuls 26 % des sondés affirmaient consentir à les utiliser* ».

Source : Futura Sciences – Date : 6 avril 2010 – Auteur : Daniel Ichbiah

■ Lien de l'article : http://www.futura-sciences.com/fr/doc/t/technologie/d/les-tendances-de-la-biometrie_965/c3/221/p1/

A DECOUVRIR

Vos poubelles vous surveillent

Fouiller les poubelles pour surveiller quelqu'un est un classique des romans et films d'espionnage. L'idée que votre poubelle puisse vous surveiller est en revanche nettement plus originale. D'après l'organisation britannique de défense de la vie privée *Big Brother Watch* plus de 2,6 millions de puces électroniques sont déjà installées dans les poubelles. Elles ne sont pas encore activées et les promoteurs de l'initiative indiquent qu'il s'agit d'une démarche d'incitation et non d'un dispositif visant à terme à taxer ceux qui produisent beaucoup de déchets. A suivre.

Source : Le Journal de Québec – Date : 6 mars 2010 – Auteur : Gregory Katz

■ Lien de l'article : <http://lejournaldequebec.canoe.ca/actualites/international/archives/2010/03/20100306-120206.html>

Le prêt de particulier à particulier

Prêter de l'argent via internet à quelqu'un que l'on ne connaît pas, avec ce que l'on sait des mécanismes de la confiance, normalement cela ne devrait pas marcher. Et pourtant, les sites spécialisés dans les prêts de particulier à particulier se développent. Aux Etats-Unis l'un des leaders du secteur s'appelle Prosper.com. La France n'est pas absente du secteur avec Friendsclear.com qui souffre cependant d'un handicap par rapport à ses confrères américains. Il n'existe pas en France de « fichier positif » permettant à un particulier de justifier de l'historique de ses remboursements de crédits.

■ Découvrir les sites <http://www.prosper.com/> (en anglais) et <http://www.friendsclear.com/>

Quand Visa peut prédire les divorces

Les organismes qui gèrent les cartes de crédit disposent d'une masse considérable d'informations sur les achats réalisés par les porteurs. Des traitements statistiques appliqués sur ces données permettent de se livrer à des prédictions avec une relative fiabilité. C'est ainsi que Visa serait à même de prévoir la survenance d'un divorce avant même que les intéressés ne soient au courant.

Source : The Daily Beast – Date : 6 avril 2010 – Auteur : Nicholas Ciarelli

■ Lien de l'article (en anglais) : <http://www.thedailybeast.com/blogs-and-stories/2010-04-06/how-mastercard-predicts-divorce/?cid=hp:beastoriginalsR51>

EVENEMENTS

Lift France

L'évènement Lift France, organisé par la Fondation Internet Nouvelle Génération (FING) se déroulera du 5 au 7 juillet 2010 à Marseille. Quatre thème au programme dont « *Informatique et Libertés 2.0* » avec comme sous-titre : « *Comment dépasser le « paradoxe de la vie privée » ? Peut-on associer protection de sa vie privée et projection de soi ?* »

En savoir plus : <http://fing.org/Lift-France-with-Fing-10-Changeur>

Pour nous contacter, nous faire parvenir vos critiques ou suggestions, envoyez un message à :
<mailto:news@cecurity.com>

Reproduction autorisée sous réserve de mention de la source : « Cecurity.com »

Pour vous désinscrire, envoyez un message à <mailto:news@cecurity.com> en
indiquant « DESABONNEMENT » dans l'objet du message.

Newsletter Cecurity.com -
L'actualité de la privacy et de la dématérialisation
Email news@cecurity.com
Web <http://www.cecurity.com>
Tel 01 56 43 37 36
